

ANALYSE

FPS - 2017

Que penser du
développement de
l'autodiagnostic ?

L'exemple du dépistage du
VIH/SIDA par autotest



Femmes Prévoyantes Socialistes
www.femmesprevoyantes.be



QUE PENSER DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTODIAGNOSTIC ?
L'EXEMPLE DU DÉPISTAGE DU VIH/SIDA PAR AUTOTEST – FPS 2017

Fanny Colard,

Secrétariat général des FPS

Chargée de missions

Fédération des Centres de Planning familial des FPS (FCPF-FPS)

fanny.colard@solidaris.be

Photo : © Radio France - Leïla Méchaouri

Editrice responsable : Carmen Castellano, Place St-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles.



Une logique d'empowerment en matière de santé

Le rapport que nos sociétés entretiennent avec la santé est en profonde mutation et l'on se dirige vers une démedicalisation croissante de certains domaines de ce secteur. Si certains aspects de cette démedicalisation émanent d'une volonté des patient-e-s (essor des méthodes contraceptives naturelles, développement des médecines alternatives, accouchements naturels, etc.), d'autres découlent d'une volonté plus institutionnelle (raccourcissement des séjours à l'hôpital, etc.).

Les patient-e-s sont amené-e-s à être de plus en plus autonomes et se retrouvent parfois dans des situations où elles/ils doivent prendre une part plus active en matière de santé, notamment via l'autodiagnostic, qui vise l'autonomisation et l'éducation des patient-e-s. Ces démarches s'inscrivent dans le développement global de l'empowerment, c'est-à-dire « la prise en charge de l'individu par lui-même, de sa destinée économique, professionnelle, familiale et sociale »¹. Rejoignant la logique de prise en charge des patient-e-s après leur sortie d'hospitalisation², l'empowerment en matière de santé est décrit par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) comme suit : « l'éducation thérapeutique du patient est un processus continu, intégré dans la démarche de soins et centré sur le patient. Il comprend des activités organisées de sensibilisation, d'information, d'apprentissage et d'accompagnement psychosocial concernant la maladie, le traitement prescrit, les soins, l'hospitalisation et les autres institutions de soins concernées. Ce processus éducatif vise à aider le patient et son entourage à comprendre la maladie et le traitement, à mieux coopérer avec les soignants et à maintenir ou à améliorer sa qualité de vie »³.

Promouvoir l'empowerment en matière de santé permet de rendre chacun-e véritable ac-teur/trice de santé⁴. Les patient-e-s sont dès lors partie prenante de leur santé mais cela ne les en rend pas responsable pour autant : l'empowerment doit s'inscrire dans un cadre d'accompagnement professionnel psycho-médico-social et c'est justement cet aspect qui pose question.

¹ Frédéric OROBON, « Promotion de la santé et empowerment : quelques ambiguïtés », *Carnets de Santé En Ligne*, URL : <http://www.carnetsdesante.fr/Promotion-de-la-sante-et> (consulté le 05/07/2017).

² Bernard BASSLEER, Jean-Marie BOULANGER et Christel MENOZZI, *L'empowerment des patients : pourquoi et comment*, URL : <http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/178474/1/Empowerment%20BB%20JMB%20CM%2010-01-2014.pdf> (consulté le 06/07/2017).

³ OMS-EUROPE, *Therapeutic Patient Education – Continuing Education Programmes for Health Care Providers in the Field of Prevention of Chronic Disease*, 1998, URL : http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0007/145294/E63674.pdf (consulté le 06/07/2017).

⁴ « Autodiagnostic : les tests à domicile passés au crible », *Le Point En Ligne*, URL : http://www.lepoint.fr/editos-du-point/anne-jeanblanc/autodiagnostic-les-tests-a-domicile-passes-au-crible-27-06-2017-2138661_57.php (consulté le 29/06/2017).



Le développement de l'autodiagnostic

En tant que vecteur concret d'*empowerment*, l'autodiagnostic peut prendre diverses formes. Dans une société où « l'e-santé⁵ » est de plus en plus présente, certaines techniques d'autodiagnostic sont particulièrement liées aux nouvelles technologies. Certains sites internet vont jusqu'à proposer une analyse automatisée de symptômes pour révéler les diagnostics possibles, en précisant tout de même que « cet outil n'a pas vocation à établir un diagnostic que seul un médecin est habilité à poser. Une consultation médicale est indispensable, quel que soit le symptôme »⁶.

L'autodiagnostic est également encouragé par certaines méthodes d'autopalpation, permettant l'autodétection de certaines pathologies. La plus répandue est l'autopalpation mammaire, permettant aux femmes de détecter toute grosseur éventuelle au niveau de leur poitrine et de prévenir ainsi la détection de cancers du sein⁷. D'autres techniques comparables permettent également de détecter des cancers de la prostate⁸ ou encore des testicules⁹.

Mais la forme la plus courante d'autodiagnostic est liée aux « autotests » qui se multiplient ces derniers mois dans les rayons des pharmacies. Aux côtés du « traditionnel » test de grossesse, se trouvent désormais des dispositifs permettant de détecter une allergie, une carence en fer, un cancer de la prostate ou de la thyroïde, la maladie de Lyme ou encore une contamination par le virus du SIDA (HIV). Très faciles d'utilisation, ces tests analysent soit l'urine, soit le sang (via des autopiqueurs).

C'est au travers de l'exemple précis de l'autotest de dépistage du VIH que cette analyse propose de s'arrêter un instant sur les avantages et les inconvénients de l'autodiagnostic. Où en poser les limites ? Ces différents test suivront-ils la voie des tests de grossesse, également vendus en grande surface et parapharmacie ? Est-ce logique de placer tous ces tests sur un pied d'égalité ? Comment promouvoir à la fois l'autodiagnostic et un accompagnement, promulgué par divers-es professionnel-le-s, en cas de besoin ou de manière systématique ?

⁵ On entend par « e-santé » l'ensemble des activités où les technologies de l'information et de la communication sont mises en relation avec la santé dans son sens le plus large. Cela comprend donc (entre autres), l'informatisation des données médicales (prescriptions, résultats d'examens, certificats, etc.), le partage numérique d'informations (via internet ou les réseaux sociaux), les objets et dispositifs médicaux connectés, l'évolution constante des technologies médicales ou encore le flux médical de données. Pour plus d'informations, voir : INAMI, « E-Santé », *Institut national d'assurance maladie-invalidité*, URL : <http://www.riziv.fgov.be/fr/themes/qualite-soins/e-sante/Pages/default.aspx#.WXXwqYjyics> (consulté le 10/07/2017).

⁶ SANTÉ MAGAZINE, *Auto-diagnostic*, URL : <http://www.santemagazine.fr/symptome-testeur> (consulté le 05/07/2017).

⁷ « Auto-palpation du sein – Cancer du sein », *Journal des Femmes – Santé-Médecine*, URL : <http://sante-medecine.journaldesfemmes.com/faq/1060-auto-palpation-du-sein-cancer-du-sein> (consulté le 10/07/2017).

⁸ « Comment examiner la prostate soi-même », *Santé – Tout comment*, URL : <https://sante.toutcomment.com/article/comment-examiner-la-prostate-soi-meme-2265.html> (consulté le 10/07/2017).

⁹ « Tumeurs des organes génitaux externes : autopalpation scrotale », *Association française d'urologie*, URL : <http://www.urofrance.org/nc/science-et-recherche/base-bibliographique/article/html/tumeurs-des-organes-genitaux-externes-autopalpation-scrotale.html> (consulté le 10/07/2017).



Un nouveau venu, accueilli en fanfare : l'autotest VIH

Suivant l'exemple français avec un an de décalage, c'est depuis novembre 2016 que les pharmacies belges commercialisent un autotest permettant de détecter une éventuelle contamination par le virus du VIH à partir d'une simple goutte de sang. Facile d'utilisation, disponible sans ordonnance offrant un résultat rapide (15 à 30 minutes) et fiable¹⁰, ce test offre de multiples avantages et fait beaucoup parler de lui depuis sa sortie.

Cet autotest vient compléter le paysage des dépistages du VIH, proposant une alternative au dépistage dit « classique »¹¹ et au dépistage dit « rapide »¹². Un avantage non négligeable s'impose d'emblée : l'élargissement de l'offre de dépistage et de prévention.

La vente de ces autotests en pharmacie rend effectivement le dépistage plus accessible, tant au niveau géographique qu'à celui des horaires. Les dépistages « classiques » ou « rapides » sont réalisés soit dans des centres de dépistages (anonymes et gratuits), soit dans certaines structures décentralisées et/ou démedicalisées (associations spécifiques, centres de planning familial, maisons médicales, etc.). Or, actuellement, les centres de dépistages sont encore trop peu nombreux en Belgique et leurs horaires sont restreints¹³. Quant aux dépistages démedicalisés, ceux-ci sont actuellement fermement repoussés par la Ministre de la Santé Maggie De Block¹⁴. Les médecins (généralistes et gynécologues) sont également habilités à réaliser ces dépistages, mais le manque de formation à ce sujet constitue également un frein¹⁵.

Il faut également préciser qu'une contamination au VIH n'est pas détectable juste après la prise de risque : un délai est nécessaire avant que le dépistage puisse être réalisé. Celui-ci est de 6 semaines pour le test « classique » et de 3 mois pour le test « rapide » et l'autotest¹⁶. L'autotest est une

¹⁰ Les aspects de fiabilité sont développés ci-dessous, en pages 6 et 8.

¹¹ Le test « classique » se fait par prise de sang et permet de détecter avec certitude la présence du VIH 6 semaines (pour les tests de 4^{ème} génération, qui constituent la majorité) ou 3 mois (pour les tests de 3^{ème} génération) après la prise de risque. Il faut attendre environ 1 semaine pour en obtenir les résultats. Pour plus d'informations, voir « Le dépistage », *Plateforme Prévention SIDA*, URL : <http://www.les-bons-reflexes.org/node/352> (consulté le 10/07/2017).

¹² Le test dit « rapide » se fait via des tests rapides d'orientation de diagnostic (TROD) qui, en prélevant une goutte de sang sur le bout du doigt, donne une réponse fiable en quelques minutes à peine. La technique utilisée est semblable à celle de l'autotest et permet de détecter la présence du VIH 3 mois après la prise de risque. Pour plus d'informations, voir « Le dépistage », *Plateforme Prévention SIDA op. cit.*

¹³ Actuellement, seuls trois centres de dépistage sont subventionnés par l'INAMI en Belgique et peuvent ainsi garantir systématiquement l'anonymat et la gratuité. Certains autres centres peuvent, dans certains cas ou sous certaines conditions, garantir ces aspects, mais pas de manière systématique. Pour plus d'informations, voir PLATE-FORME PRÉVENTION SIDA, « Contacts utiles », *Les Bons Réflexes*, URL : <http://les-bons-reflexes.org/contacts-utiles> (consulté le 06/07/2017).

¹⁴ Frédéric SOUMOIS, « En Belgique, lutter contre le sida rapportera de l'argent à la Sécu », *Le Soir en Ligne*, 24 juillet 2017, URL : <http://plus.lesoir.be/105955/article/2017-07-24/en-belgique-lutter-contre-le-sida-rapportera-de-largent-la-secu> (consulté le 24/07/2017).

¹⁵ PLATE-FORME PRÉVENTION SIDA, *Communiqué de presse : Les autotests du VIH disponibles en Belgique*, 23 novembre 2016, URL : <http://preventionsida.org/2016/11/les-autotests-du-vih-disponibles-en-belgique/> (consulté le 05/07/2017).

¹⁶ PLATE-FORME PRÉVENTION SIDA, « Le dépistage », *Les Bons Réflexes*, URL : <http://les-bons-reflexes.org/le-d%C3%A9pistage> (consulté le 06/07/2017).



QUE PENSER DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTODIAGNOSTIC ? L'EXEMPLE DU DÉPISTAGE DU VIH/SIDA PAR AUTOTEST – FPS 2017

méthode de dépistage très fiable : un résultat négatif est fiable à 100%, à condition qu'il n'y ait pas eu de prise de risque dans les trois derniers mois¹⁷.

À ces obstacles vient également s'ajouter la peur du jugement et de la stigmatisation : se rendre dans une structure spécifique peut être vécu comme stigmatisant, tout comme expliciter à son médecin une éventuelle prise de risque peut être source d'angoisse. La pharmacie peut être considérée comme un lieu plus neutre, même s'il ne comporte pas nécessairement que des avantages (certains pharmaciens peuvent s'avérer trop peu formés, éventuellement jugeant, d'autres clients peuvent se trouver dans l'officine lors de l'achat de l'autotest, etc.¹⁸). De plus, si l'autotest est désormais vendu en pharmacie, cela signifie qu'il est également disponible sur les sites de pharmacies en ligne. Même si cela pose question au niveau de l'accompagnement lors de l'achat¹⁹, cela permet à chacun d'être totalement libéré d'une quelconque crainte de jugement.

Enfin, dans la logique d'*empowerment* global de l'autodiagnostic, les autotests sont des outils d'éducation thérapeutique qui permettent à chacun-e de faire face à sa contamination éventuelle²⁰.

L'autotest propose donc une solution concrète à de réels manquements observés en Belgique en matière de dépistage : près de 40% de personnes porteuses du VIH l'apprennent trop tard²¹, et les professionnel-le-s estiment que 15 à 20% de personnes séropositives ignorent leur état²². Or, en France où l'autotest est en vente libre en pharmacie depuis septembre 2015, une étude²³ révèle que pour 40% des personnes ayant effectué un autotest, il s'agit de leur premier dépistage. Parmi eux, 55% déclarent qu'ils ne seraient pas allés en centre de dépistage si l'autotest n'était pas disponible en pharmacie²⁴. Cette méthode vise donc à « resserrer les mailles du filet », évitant que certaines personnes échappent au dépistage, par exemple parce qu'elles n'ont pas accès aux autres modes de dépistage ou parce qu'elles ne se sentent pas concernées.

Cet autotest peut également s'avérer intéressant pour les personnes ayant l'habitude de se faire dépister régulièrement, leur évitant ainsi des visites récurrentes dans un centre de dépistage²⁵.

¹⁷ PLATE-FORME PRÉVENTION SIDA, « Le dépistage », *op. cit.*

¹⁸ Voir ci-dessous le chapitre « Des avantages... mais pas que ! », pp. 7-9.

¹⁹ Idem : voir ci-dessous le chapitre « Des avantages... mais pas que ! », pp. 7-9.

²⁰ « Autodiagnostic : les tests à domicile passés au crible », *op. cit.*

²¹ « La Belgique en retard en matière de dépistage du VIH-Sida », *RTBF Info*, 18 novembre 2014, URL : https://www.rtbf.be/info/societe/detail_la-belgique-en-retard-en-matiere-de-depistage-du-vih-sida?id=8404421 (consulté le 06/07/2017).

²² L. SA., « Un test du Sida à faire à la maison », *DH Net*, 26 novembre 2015, URL : <http://www.dhnet.be/actu/sante/un-test-du-sida-a-faire-a-la-maison-photos-56562b7c3570bccfaf531993> (consulté le 06/07/2017).

²³ Enquête menée par IllicoPharma suite à un questionnaire anonyme envoyé aux personnes ayant acheté un autotest VIH entre le 15 septembre 2015 et le 30 septembre 2016 (1587 ventes pour 2057 autotests VIH au total).

²⁴ *Autotests VIH : Mylan et AAZ font le bilan un an après le lancement*, 23 novembre 2016, URL : <https://www.mypharma-editions.com/autotests-vih-mylan-et-aaz-font-le-bilan-un-an-apres-le-lancement> (consulté le 06/07/2017).

²⁵ « Un test du Sida à faire à la maison », *op. cit.*



Des avantages... mais pas que !

Si l'autotest constitue une réelle avancée dans l'offre de dépistage du VIH, il faut toutefois souligner qu'il ne s'agit pas là d'une « solution miracle » aux dépistages tardifs ou aux non-dépistages.

La diversification de modes de dépistage permet *de facto* un élargissement de la part de population « dépistable » car certaines personnes qui n'auraient, pour diverses raisons, pas fait la démarche de se faire dépister par un tiers (médecin, personnel médical, structure psycho-médico-sociale, association spécialisée, etc.) peuvent se tourner vers l'autotest.

Mais s'il est plus accessible sur les plans géographique (pharmacie de proximité) et horaire (la disponibilité sur les sites de pharmacies en ligne constitue un plus), un frein de taille subsiste : celui du prix. Un autotest VIH se vend environ 30 € et n'est pas remboursé. Les tests réalisés dans les centres de dépistage sont gratuits (pour toute personne en ordre de mutuelle) et anonymes mais il n'en existe que trois en Belgique (Bruxelles, Liège et Anvers). Pour un test réalisé dans une structure médicale (chez un médecin, en centre de planning familial ou dans une maison médicale par exemple), il faut, sauf cas particuliers, compter les frais de laboratoire et de deux consultations médicales (l'une pour faire le test, l'autre pour recevoir les résultats), mais tout ceci est couvert par la mutuelle, contrairement à l'achat de l'autotest²⁶. Là où la diversification des techniques pourrait donc élargir sensiblement l'offre de dépistage et permettre à une plus grande part de la population d'y avoir accès, il faut noter que les aspects financiers constituent un frein réel pour le public précarisé.

De plus, contrairement au test « classique »²⁷, le test « rapide » et l'autotest ne permettent pas de détecter des contaminations à d'autres infections sexuellement transmissibles. Le recours à ces deux dernières méthodes n'est donc pas suffisant pour envisager, par exemple, l'arrêt du port du préservatif.

Enfin, le principal problème se posant dans le cas de l'utilisation d'un autotest VIH est lié à l'accompagnement, d'une part, lors de l'achat et d'autre part, en cas de résultat positif.

Comme nous l'avons souligné ci-dessus, un achat en pharmacie n'est pas toujours aussi « neutre » que l'on imagine. Afin d'éviter le regard d'éventuelles autres personnes présentes dans l'officine, chaque pharmacie est tenue de disposer d'un espace confidentiel, où la discrétion est assurée²⁸. Mais force est de constater que ce n'est pas le cas de toutes les pharmacies. De plus, c'est la/le pharmacienne qui est tenu-e de prendre les devants en proposant de se rendre dans cet espace. Un test réalisé dans quatre pharmacies du centre-ville bruxellois²⁹ a démontré que seule une pharmacie a proposé une telle démarche.

La/le pharmacien-ne est également tenu-e de fournir des explications détaillées aux patient-e-s souhaitant acheter un autotest VIH, afin d'insister sur les modalités d'utilisation et, surtout, sur les réactions à avoir en cas de résultat positif, venant ainsi compléter la notice présente dans la boîte de

²⁶ PLATE-FORME PRÉVENTION SIDA, « Le dépistage », *op. cit.*

²⁷ La détection d'autres infections sexuellement transmissibles n'est pas systématique lors d'un test classique, mais est néanmoins possible, contrairement aux deux autres modes de dépistage.

²⁸ Arrêté royal du 21 janvier 2009 portant instructions pour les pharmaciens, URL : http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2009012132&table_name=loi.

²⁹ Essai réalisé le 12/07/2017.



QUE PENSER DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTODIAGNOSTIC ? L'EXEMPLE DU DÉPISTAGE DU VIH/SIDA PAR AUTOTEST – FPS 2017

l'autotest. Une heure d'affluence à la pharmacie peut également constituer un frein : un-e pharmacien-ne n'aura peut-être pas tendance à prendre autant de temps si de nombreuses/eux client-e-s attendent. Sur les quatre pharmacies visitées dans le cadre de cette analyse, trois ont fourni des explications quant à l'utilisation, et seules deux ont évoqué le résultat³⁰.

Afin de conseiller au mieux les patient-e-s, les pharmacien-ne-s belges ont accès à une formation, notamment via une fiche pratique et un module d'e-learning sur la dispensation de l'autotest VIH en officine³¹. Mais la formation des équipes se fait progressivement : certaines ont reçu les informations tant techniques (mode d'emploi, délai d'utilisation, etc.) que psychologiques (comment accueillir une demande, évoquer la fiabilité du test, les réflexes à avoir en cas de résultat positif, etc.) avant la commercialisation de l'autotest, d'autres ne l'étaient pas encore lors de la commercialisation³². Le niveau et la qualité d'informations peuvent donc fortement dépendre d'une pharmacie à une autre.

Au niveau de la commercialisation par internet de ces autotests, elle est également à remettre en cause : non seulement un achat réalisé via ce canal est totalement dénué d'accompagnement, mais, de plus, certains autotests ne répondent pas aux exigences européennes en la matière. Une seule et unique marque d'autotest VIH est vendue en pharmacie : c'est la seule à porter la mention du label européen « CE », ce qui n'est pas toujours le cas sur internet. La qualité et la fiabilité de ces tests sont inégales et cet aspect n'est probablement pas pris en compte par l'ensemble des achet-euses/eurs.

Enfin, reste à évoquer l'accompagnement lié à la réalisation du test à proprement parler ainsi qu'au résultat. Contrairement aux autres modes de dépistage, encadrés par du personnel formé en la matière, l'autotest implique que chacun-e réalise son test seul-e et de n'est ainsi confronté-e qu'à elle/lui-même lors du résultat.

Que faire si une personne se retrouve seule face à un résultat positif ? La notice de l'autotest fournit des informations pratiques en la matière, notamment les coordonnées de la Plate-forme Prévention SIDA, actrice principale en la matière. Tout résultat positif doit impérativement être confirmé par une prise de sang, c'est-à-dire par un dépistage « classique »³³. La/le patient-e est dès lors confronté-e à certains éléments qu'elle/il avait pu « éviter » en recourant à l'autotest : devoir se rendre chez un médecin ou dans un centre de dépistage. Le contact doit être pris le plus rapidement possible mais, en attendant, la personne venant d'utiliser son autotest peut se trouver très désemparée. Si c'est une peur du jugement ou une anticipation d'une stigmatisation qui l'avait poussée à se diriger vers un dépistage via autotest, il est possible qu'il soit encore plus difficile pour elle d'en parler à son entourage et à trouver un soutien direct, en attendant la confirmation par prise de sang.

³⁰ Essai réalisé le 12/07/2017.

³¹ Laurence DARDENNE, « Un autotest de dépistage du VIH à présent disponible en pharmacie », *La Libre En Ligne*, 22 novembre 2016, URL : <http://www.lalibre.be/actu/sciences-sante/un-autotest-de-depistage-du-vih-a-present-disponible-en-pharmacie-5832d9c3cd70735194a58629> (consulté le 06/07/2017).

³² Laurence DARDENNE, « Un autotest de dépistage du VIH à présent disponible en pharmacie », *La Libre En Ligne*, 22 novembre 2016, URL : <http://www.lalibre.be/actu/sciences-sante/un-autotest-de-depistage-du-vih-a-present-disponible-en-pharmacie-5832d9c3cd70735194a58629> (consulté le 06/07/2017).

³³ Car si les résultats négatifs sont fiables à 100%, il existe des cas de « faux positifs ». La fiabilité globale du test reste donc inférieure à celle du dépistage classique, par prise de sang.



Conclusion

Le développement de l'autodiagnostic est un reflet de l'autonomisation croissante des patient-e-s, parfois émanant de leur propre volonté, parfois liée à des décisions politiques. Si l'autodiagnostic comporte de nombreux avantages, il est néanmoins important de prendre en compte les aspects négatifs de ce phénomène.

Dans une société fortement influencée par les intérêts politiques et financiers, la remise en contexte et en question constante de constats et théories avancés par les firmes pharmaceutiques ainsi que par le traitement médiatique de tels sujets reste fondamentale.

Si cette analyse aborde la question de l'autodiagnostic au travers du prisme précis du dépistage du VIH, il faut souligner que les avantages et inconvénients relevés s'appliquent à tous les types d'autotests. Il est néanmoins nécessaire de rappeler que l'accompagnement suite à la détection d'une séropositivité n'est pas à mettre sur un pied d'égalité avec celle d'une éventuelle allergie. Si le VIH/Sida occupe depuis plusieurs décennies désormais le devant de la scène, force est encore de constater que de nombreuses méconnaissances subsistent en la matière auprès du grand public³⁴.

Alors si les autotests constituent réellement une possibilité d'élargir le spectre de détection et de favoriser le dépistage précoce, il n'en reste pas moins nécessaire de rappeler l'importance d'un accompagnement de qualité réalisé par un-e professionnel-le du secteur psycho-médico-social ou par un-e pair-e, tant en amont qu'en aval, après le résultat. La formation des pharmaciens habilités-e-s à vendre cet autotest est actuellement la première priorité en la matière. Dispenser des informations précises et complètes, en respectant au mieux la confidentialité de chaque demande est fondamental.

Se pose également la question de l'extension des professions disposées à distribuer ou vendre ces autotests afin de proposer une alternative aux dépistages « rapides » et « classiques ». Si les tests de grossesses sont accessibles à l'accueil de centres de planning familial, ne pourrait-on pas envisager que l'autotest VIH le soit également ? Nous insistons également sur la nécessité des professionnel-le-s de veiller à toujours conseiller au mieux chacun-e et de l'orienter, selon de nombreux critères personnels, vers le mode de dépistage qui lui convient le mieux.

Il est nécessaire de souligner que l'autotest VIH est un nouveau pas vers la diminution du nombre de dépistages tardifs mais que de nombreuses améliorations peuvent et doivent être réalisées en matière de lutte contre le VIH. La Fédération des Centres de Planning familial des Femmes prévoyantes socialistes s'associe aux trois principales revendications portées par la Plate-forme Prévention SIDA³⁵, que sont :

- la mise en place d'une politique nationale de dépistage du VIH et des IST ;
- l'élargissement de l'accès au dépistage gratuit et anonyme via la création de nouveaux centres de dépistages reconnus par l'INAMI ;

³⁴ De nombreuses enquêtes le démontrent, c'est notamment le cas de : Éric BURGRAFF, « Sexualité chez les jeunes : à l'UCL, les filles sont plus précoces », *Le Soir en Ligne*, URL : <http://plus.lesoir.be/103834/article/2017-07-10/sexualite-chez-les-jeunes-lucl-les-filles-sont-plus-precoces> (consulté le 10/07/2017) et G. S., « Sida : ces chiffres qui en disent long sur la méconnaissance des Français », *Europe 1 en Ligne*, URL : <http://www.europe1.fr/sante/ces-chiffres-qui-en-disent-long-sur-la-meconnaissance-des-francais-sur-le-sida-2916314> (consulté le 24/07/2017).

³⁵ PLATE-FORME PRÉVENTION SIDA, « Le dépistage », *op. cit.*



QUE PENSER DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTODIAGNOSTIC ?
L'EXEMPLE DU DÉPISTAGE DU VIH/SIDA PAR AUTOTEST – FPS 2017

- l'autorisation (via un changement de législation) du dépistage démedicalisé et décentralisé (notamment des associations de terrain proches des groupes à risque, c'est-à-dire hors d'une structure médicale et réalisé par des professionnel-le-s non-issus du corps médical).

Rappelons enfin l'importance de poursuivre les actions de sensibilisation en matière de lutte contre le VIH et, plus généralement, en matière d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS).



Bibliographie

- Arrêté royal du 21 janvier 2009 portant instructions pour les pharmaciens, URL : http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2009012132&table_name=loi.
- « Auto-palpation du sein – Cancer du sein », *Journal des Femmes – Santé-Médecine*, URL : <http://sante-medecine.journaldesfemmes.com/faq/1060-auto-palpation-du-sein-cancer-du-sein> (consulté le 10/07/2017).
- *Autotests VIH : Mylan et AAZ font le bilan un an après le lancement*, 23 novembre 2016, URL : <https://www.mypharma-editions.com/autotests-vih-mylan-et-aaz-font-le-bilan-un-an-apres-le-lancement> (consulté le 06/07/2017).
- « Comment examiner la prostate soi-même », *Santé – Tout comment*, URL : <https://sante.toutcomment.com/article/comment-examiner-la-prostate-soi-meme-2265.html> (consulté le 10/07/2017).
- « La Belgique en retard en matière de dépistage du VIH-Sida », *RTBF Info*, 18 novembre 2014, URL : https://www.rtf.be/info/societe/detail_la-belgique-en-retard-en-matiere-de-depistage-du-vih-sida?id=8404421 (consulté le 06/07/2017).
- « Le dépistage », *Plateforme Prévention SIDA*, URL : <http://www.les-bons-reflexes.org/node/352> (consulté le 10/07/2017).
- « Tumeurs des organes génitaux externes : autopalpation scrotale », *Association française d'urologie*, URL : <http://www.urofrance.org/nc/science-et-recherche/base-bibliographique/article/html/tumeurs-des-organes-genitaux-externes-autopalpation-scrotale.html> (consulté le 10/07/2017).
- BASSLEER Bernard, BOULANGER Jean-Marie et MENOZZI Christel, *L'empowerment des patients : pourquoi et comment*, CHU de Liège, URL : <http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/178474/1/Empowerment%20BB%20JMB%20CM%2010-01-2014.pdf> (consulté le 06/07/2017).
- BURGRAFF Éric, « Sexualité chez les jeunes : à l'UCL, les filles sont plus précoces », *Le Soir en Ligne*, URL : <http://plus.lesoir.be/103834/article/2017-07-10/sexualite-chez-les-jeunes-lucl-les-filles-sont-plus-precoces> (consulté le 10/07/2017).
- CUVELIER Pierre-Laurent, « L'autotest ne peut se substituer à une consultation médicale », *L'Avenir – Le Courrier de l'Escault*, 09/02/2017, p. 1.
- DARDENNE Laurence, « Un autotest de dépistage du VIH à présent disponible en pharmacie », *La Libre En Ligne*, 22 novembre 2016, URL : <http://www.lalibre.be/actu/sciences-sante/un-autotest-de-depistage-du-vih-a-present-disponible-en-pharmacie-5832d9c3cd70735194a58629> (consulté le 06/07/2017).



QUE PENSER DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTODIAGNOSTIC ?
L'EXEMPLE DU DÉPISTAGE DU VIH/SIDA PAR AUTOTEST – FPS 2017

- GRIMALDI André (PR.), « Autodiagnostic : les tests à domicile passés au crible », *Le Point En Ligne*, URL : http://www.lepoint.fr/editos-du-point/anne-jeanblanc/autodiagnostic-les-tests-a-domicile-passes-au-crible-27-06-2017-2138661_57.php (consulté le 29/06/2017).
- INAMI, « E-Santé », *Institut national d'assurance maladie-invalidité*, URL : <http://www.riziv.fgov.be/fr/themes/qualite-soins/e-sante/Pages/default.aspx#.WXXwqYjyics> (consulté le 10/07/2017).
- OMS-EUROPE, *Therapeutic Patient Education – Continuing Education Programmes for Health Care Providers in the Field of Prevention of Chronic Disease*, 1998, URL : http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0007/145294/E63674.pdf (consulté le 06/07/2017).
- OROBON Frédéric, « Promotion de la santé et *empowerment* : quelques ambiguïtés », *Carnets de Santé En Ligne*, URL : <http://www.carnetsdesante.fr/Promotion-de-la-sante-et> (consulté le 05/07/2017).
- PLATE-FORME PRÉVENTION SIDA, *Communiqué de presse : Les autotests du VIH disponibles en Belgique*, 23 novembre 2016, URL : <http://preventionsida.org/2016/11/les-autotests-du-vih-disponibles-en-belgique/> (consulté le 05/07/2017).
- S. G., « Sida : ces chiffres qui en disent long sur la méconnaissance des Français », *Europe 1 en Ligne*, URL : <http://www.europe1.fr/sante/ces-chiffres-qui-en-disent-long-sur-la-meconnaissance-des-francais-sur-le-sida-2916314> (consulté le 24/07/2017).
- SA. L., « Un test du Sida à faire à la maison », *DH Net*, 26 novembre 2015, URL : <http://www.dhnet.be/actu/sante/un-test-du-sida-a-faire-a-la-maison-photos-56562b7c3570bccfaf531993> (consulté le 06/07/2017).
- SANTÉ MAGAZINE, *Auto-diagnostic*, URL : <http://www.santemagazine.fr/symptome-testeur> (consulté le 05/07/2017).
- SOUMOIS Frédéric, « En Belgique, lutter contre le sida rapportera de l'argent à la Sécu », *Le Soir en Ligne*, 24 juillet 2017, URL : <http://plus.lesoir.be/105955/article/2017-07-24/en-belgique-lutter-contre-le-sida-rapportera-de-largent-la-secu> (consulté le 24/07/2017).

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un mouvement féministe de gauche, laïque et progressiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Regroupant 10 régionales et plus de 200 comités locaux, nous organisons de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, nous menons des actions et militons pour les droits des femmes: émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité, etc.

Nous faisons partie du réseau associatif de Solidaris. En tant que mouvement mutualiste, nous menons des actions et militons contre les inégalités de santé.

Toutes nos analyses et nos études sont disponibles sur notre site :

www.femmesprevoyantes.be



Avec le soutien de :

